LIVRE DES REGLEMENTS
REGLEMENT NUMERO AO-XXX

AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2026)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Les dispositions prévues au *Règlement* sur les tarifs (exercice financier 2026) sont modifiées comme suit;

CHAPITRE IV
FRAIS D'INSPECTION

134. Aux fins de tous les règlements applicables, lorsque le contrevenant ne s'est pas conformé à la liste des correctifs à exécuter à l'intérieur des délais accordés dans un premier avis de non-conformité qui lui a été émis, il est perçu :

a) pour l'inspection relative aux correctifs énumérés dans un premier avis de non-conformité : ~~206,00 $~~ 300,00 $;

b) pour tout avis de non-conformité supplémentaire émis à l'égard des mêmes correctifs : ~~206,00 $~~ 1000,00 $;

c) pour toute inspection supplémentaire relative aux correctifs énumérés dans un avis de non-conformité : ~~206,00 $~~ 1000,00 $.

2. Le présent règlement modifie le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)* pour en faire partie intégrante ;

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX JUILLET 2026.

Caroline Braun
Mairesse de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	7 juillet 2026
Adoption du règlement :	XX juillet 2026
Publication et entrée en vigueur du règlement :	XX juillet 2026

Dossier 1263711017

DOCUMENT ANNEXE A LA RESOLUTION CA26 16 0XXX DU XX JUILLET 2026